

droit du régime de pension du Pacifique-Canadien puissent avoir trait aux prévisions de dépenses d'un de mes collègues, elles n'ont, me semble-t-il, absolument rien à voir avec mes plutôt grandes responsabilités administratives et ne sont aucunement du ressort du ministre des Transports. L'honorable député accepterait-il, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord, de réserver cette partie de ses remarques pour le ministre compétent?

M. Thompson: Monsieur le président, j'étais présent lorsque le ministre a répondu au député de Winnipeg-Nord, mais je tiens à souligner ce soir deux aspects de cette question. Le premier, c'est qu'à moins d'une intervention de la part du gouvernement auprès des autorités du Pacifique-Canadien quant à leurs lignes de conduite actuelles, le gouvernement n'aura pas d'autre choix que de mettre la main sur tout le réseau. Il me semble qu'une certaine responsabilité immédiate incombe au gouvernement—et le ministre des Transports est impliqué dans cette affaire—d'exiger que le Pacifique-Canadien fasse honneur à ses obligations envers les Canadiens et l'ensemble du pays.

J'ai mentionné cette question reliée aux pensions uniquement pour faire ressortir le fait que ces lignes de conduite ont une portée extrêmement néfaste sur le moral des employés du Pacifique-Canadien; nous nous acheminons ainsi vers une crise dans nos relations ouvrières; vu les autres difficultés qui assaillent les cheminots, la situation pourrait en venir au point où nous aurions à faire face à une grève générale des chemins de fer avant l'année du centenaire de la Confédération. Il suffit de lire les journaux pour comprendre que cette menace nous cerne chaque jour d'un peu plus près.

Je ne traite pas ici du régime de pensions du Canada en soi, mais je veux signaler par là que le ministère des Transports assume une responsabilité particulière à ce sujet. Tout se qui a trait aux services de transport public du pays relève du ministre des Transports. Je suis persuadé que le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires, à l'heure actuelle, pour remédier à la situation critique avec laquelle nous sommes aux prises.

Dans quelques mois tout au plus, nous célébrerons le centenaire de la Confédération. Les exigences du trafic-voyageurs sur nos chemins de fer seront alors plus considérables que jamais. On pourrait en dire autant des autres moyens de transport. Il me semble que le Pacifique-Canadien devrait suivre l'exemple du National-Canadien, c'est-à-dire perfectionner son service-voyageurs et se préparer

[L'hon. M. Pickersgill.]

en vue du gigantesque trafic de l'an prochain, qui se maintiendra, j'en suis sûr, après 1967. Si je dis cela, monsieur le président, c'est que nous en sommes actuellement à un stade qui suit une période où le trafic-voyageurs ne se révèle pas aussi profitable qu'il aurait dû l'être et qui se mettra à reprendre le terrain perdu.

Il est intéressant de voir que la politique suivie par le National-Canadien a été adoptée par une société gouvernementale tandis que c'est la société privée qui aurait dû prendre l'initiative. Le Pacifique-Canadien manque certainement à ses obligations envers les Canadiens. J'insisterai donc dans mes remarques sur la nécessité pour le gouvernement de prendre des mesures à l'égard du Pacifique-Canadien. Avant de quitter le sujet du Pacifique-Canadien, je ferai de nouveau valoir ce point auprès du ministre. Si le Pacifique-Canadien demande de propos délibéré d'être pris en charge, il devrait songer à ses responsabilités envers les Canadiens, lesquelles se rattachent à des avoirs autres que les voies ferrées, les emprises et le matériel roulant. Nous constatons que tous les biens immeubles de la société ont été placés entre les mains d'une société constituée de façon tout à fait distincte. Les exploitations minières et industrielles et les richesses naturelles ont été retranchées des avoirs de la société, où il ne reste comme tels que le chemin de fer. Cela n'avait pas été prévu dans l'accord initial conclu avec le Pacifique-Canadien. Ces richesses avaient été octroyées au Pacifique-Canadien en compensation des énormes frais et des énormes risques que comportaient la construction et l'exploitation du chemin de fer. Maintenant, ces biens se trouvent consacrés à des fins entièrement différentes.

Ces ressources n'appartenaient pas au gouvernement ni au Pacifique-Canadien, mais à la population du Canada, et on ne les met pas en valeur au bénéfice des Canadiens comme on devrait le faire.

Je traiterai maintenant d'une autre question, monsieur le président, qui se rapporte à ma circonscription: le besoin d'un aéroport municipal à Red-Deer. La ville de Red-Deer compte environ 27,000 âmes à l'heure actuelle, sans parler des alentours; cependant, c'est une des rares régions de ce genre au Canada à ne pas avoir d'aéroport municipal. Si l'on n'y a pas aménagé d'aéroport, c'est surtout parce que l'avenir de la base aérienne de l'ARC, à Penhold, était incertain. Mais le ministère de la Défense nationale a maintenant donné à entendre que les projets relatifs à cette base ne comprennent pas l'utilisation des installations actuelles de vol à des fins